



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, à une séance ordinaire tenue le 6 mars 2020, adoptait le

Règlement 3-1 sur la tarification des différents services de la RISAVR

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est déposé au bureau de la RISAVR sis au 2863, chemin de l'Industrie, Saint-Mathieu-de-Beloil.

DONNÉ À SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, ce 6 mars 2020.

Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire-trésorière
